

## SEANCE DU 03 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois mai, à 18H30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur NIGRO Jean-Pierre, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Mme VILLAIN Isabelle

Secrétaire de séance : LORANGER Sylvain

Date d'affichage : 26 avril 2023

Date de la convocation : 26 avril 2023

Le procès-verbal de la réunion du 28 mars 2023 est lu et adopté.

### OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023

Le Budget Primitif de l'exercice 2023 est examiné et voté, 10 voix pour,

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 343 870.69 €

RECETTES : 343 870.69 €

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES : 193 016.66 €

RECETTES : 193 016.66 €

### OBJET : Choix du matériel pour l'aménagement extérieur

Monsieur le Maire indique aux membres présents, que lors d'une précédente réunion, il avait été décidé d'installer des poubelles ; dites corbeilles d'extérieur ; à différents endroits de la commune.

Après avoir étudié divers documents sur ce genre de produit et, après avoir choisi un modèle, le Conseil Municipal donné un avis favorable pour faire l'acquisition de cinq corbeilles d'extérieur. Ces dernières seront implantées rue de l'Eglise, rue du Moulin, rue des Bonshommes et rue du Haut .

### OBJET : Choix des différents Jeux en Bois pour animer les festivités

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il avait été décidé à l'occasion des festivités du 14 Juillet 2023 de faire l'acquisition de Jeux en Bois afin d'animer cette journée.

De ce fait une présentation de différents Jeux en Bois comme un billard, jeu de quille ou chamboule tout ; utilisés fréquemment lors de kermesses a été faite lors de cette réunion.

Après avoir fait un choix sur plusieurs possibilités le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement pour l'achat de cinq jeux anciens.

**OBJET : Choix à définir sur la programmation de la future horloge**

Monsieur le Maire annonce aux conseillers présents, que suite au remplacement de l'horloge mécanique de l'Eglise par une horloge électrique, il va falloir faire un choix sur le fonctionnement de ce nouveau produit.

En effet avant toute installation de cette horloge il nous faut prendre une décision sur sa programmation. A savoir qu'il faut définir le son des cloches toutes les heures et toutes les demi-heures. De plus, il faut également programmer les différentes heures de la sonnerie de l'Angélus.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de programmer la sonnerie des trois cloches toutes les heures et les demi-heures. Quant à la sonnerie de l'Angélus elle se fera à 12h03.

**OBJET : Lettre du Rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, à la suite du projet « Parc Eolien de l'Européenne prévu à FROISSY et NOIREMONT**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil du rapport et des conclusions rédigés par le Commissaire Enquêteur, suite au projet du Parc Eolien de l'Européenne prévu sur le territoire de FROISSY et NOIREMONT. Nous retiendrons de ce document que la participation du public s'est révélée globalement soutenue.

Sur le projet et sa perception, les différentes observations recueillies reflètent une opposition unanime à cette installation pour diverses raisons, à savoir :

- Implantation anarchique
  - Pollution visuelle
  - Le projet de trop
  - Nuisances sonores
- Impact négatif sur la faune et la flore.

Sur les 30 communes concernées par la proximité de ce projet, 16 d'entre elles dont FROISSY et NOIREMONT ont émis un avis défavorable. Quant aux autres communes elles n'ont pas délibéré. Il y a eu une étude approfondie des éléments fournis, des entretiens avec les interlocuteurs concernés, et la synthèse des points positifs et négatifs relevés pour l'analyse des conséquences du projet. Quant aux conclusions on peut lire que Monsieur Le Commissaire Enquêteur a émis un avis défavorable à cette demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire de FROISSY et de NOIREMONT.

**La séance est close à 21 H 15**